Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le service des publics - Signature de conventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : L'activité du service des publics du Musée s'organise autour des collections permanentes et en fonction des expositions temporaires. Le Musée participe également aux évènements nationaux : nuit des musées, nuit des chercheurs, journée internationale des musées, journées du patrimoine.

En 2007, le Musée a accueilli 59 286 visiteurs dont 14 371 scolaires pour des visites libres ou visites avec animation (ateliers, visites-découvertes, visites guidées).

Pour l'année 2008, le service des publics propose plusieurs projets de valorisation des collections en direction du jeune public et des scolaires :

- collections égyptiennes : édition d'un 3^{ème} livret-jeu, pour continuer la collection commencée en 2004, dont le thème sera les hiéroglyphes ; ce livret sera distribué gratuitement aux publics scolaires.
- collections gallo-romaines : visites-ateliers (mosaïque, lampes à huile), visites thématiques, ateliers pendant les vacances scolaires
 - collections Beaux-Arts : réalisation de publications autour de Courbet et sur le XVIIIe siècle.

Pour le public adulte, les visites découverte des collections sont maintenues chaque dimanche. Dans le cadre de la «nuit des chercheurs», des conférences et animations seront organisées autour du thème de l'Egypte.

Par courrier du 3 mars 2008, la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous informe qu'une subvention de 3 000 € pourra être accordée pour les activités du service des publics du Musée au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces projets et :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de partenariat à intervenir ayant pour objet la mise en œuvre des différentes activités du service des publics.
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour financer ces activités.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2008.